

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE  
**COMMUNE DE SAINT-AVRE**  
**50 place de la Mairie**  
**73130 SAINT-AVRE**  
**Tel. : 04.79.56.22.87**  
**Mairie.st.avre@wanadoo.fr**

L'an deux mille vingt-quatre le 1er août à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 24/07/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 11
- Votants : 13

**Etaient présents :** MM. BOIS Joseph, CHAPPELLAZ Jean-Claude, DIERNAZ Max, GUGGIA André, JAL Christophe, LACROIX Noël, POUCHOULIN Simon, RUCCHIONE Pascal.  
Mmes CARRON Joëlle, FOUCAULT Cécile, GIRAUD Francine.

**Etaient absentes excusées :** Mme LHUILLIER donne procuration à Mme GIRAUD  
Mme RIELLO donne procuration à Mme FOUCAULT

**Absente :** Isabelle BIETRIX

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel des membres, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Avec 11 présents dont 13 votants pour tous les points la séance peut débuter.

Les élus désignent Madame Cécile FOUCAULT comme secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation P.V. réunion du 27 Juin 2024,**  
**Personnel,**  
**Finances/Budget,**  
**Travaux**  
**Questions diverses,**  
**Informations diverses.**

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 Juin 2024, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

### **2 - PERSONNEL :**

- **Situation des personnels**

Mr le Maire fait état de la situation des agents en position administrative particulière et de l'évolution des démarches entreprises les concernant.

### **3 FINANCES / BUDGET**

- **Décision modificative N°2 « Budget Commune »**

Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre une décision modificative, à la demande de la DGFIP concernant une régularisation de subvention de 2023 pour le Chantier du Chef Lieu.

**Le conseil valide à l'unanimité**

- **Subventions aux associations et au C.C.A.S**

Sur proposition de la Commission Finances et en application des critères d'attribution décidés en séance du 26 Août 2023 les subventions aux associations au titre de l'année 2024 sont proposées.

- AS CUINES / LA CHAMBRE	200 €
- BLEUETS DE MAURIENNE	200 €
- CAM RUGBY	50 €
- PETANQUE SAINT AVRE	200 €
- COMITE D'ANIMATION	1 373 €
- DELTA SAVOIE	150 €
- ECHO DU BUGEON	200 €
- MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE VTT	50 €
- PREVENTION ROUTIERE	100 €
- SOUS DES ECOLES RPI	660 €
- UAM	100 €
- ASSOCIATION DES FEMMES ELUES	60 €
- GRIZZLY BIKE MAURIENNE	200 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
- AMICALE DES PECHEURS DE L'ARC	200 €
- SPORT HANDICAP MAURIENNE	300 €
- ADMR MAURIENNE	100 €
- AMICALE ANCIENS SAPEURS ST AVRE	200 €
- NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	50 €
- LE PIED A L'ETRIER	60 €
- MAURIENNE ESCALADE MONTAGNE	80 €
- CCAS	7 320 €

**Soit un total de 11.953,00 €**

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**

- **Convention avec la commune de St Martin (frais salle communale)**

Le maire informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec la Commune de Saint Martin sur la Chambre qui a pour objet d'officialiser la participation aux frais d'occupation, de chauffage, d'entretien et de toutes fournitures générées par l'organisation et le service de restauration et d'accueil périscolaire dans la salle communale Georgette Beltrami à Saint Avre. La participation

de la Commune de Saint Martin sera de 800,00 € par année civile, cette valeur prend effet au 1er janvier 2023 et sera appliquée jusqu'au 31 décembre 2026.

**Après discussions, à l'unanimité le Conseil municipal :**

**- autorise le maire à signer cette convention avec la Commune de Saint Martin.**

#### **4 -TRAVAUX**

- **Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux voirie « Rue de la Plaine » et « Route des Iles »**

Monsieur le maire propose au conseil de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet G-Home concernant les travaux de voirie de la Rue de la Plaine et de la Route des Iles prévus au budget pour l'année 2025. Il est prévu une tranche ferme pour la Rue de la Plaine pour un montant de 7.000,00 € HT et une tranche optionnelle pour la Route des Iles pour un montant de 6.100,00 € HT soit un total de 13.100,00 € HT et 15.720,00 € TTC.

**Après discussions, à l'unanimité le Conseil municipal :**

**- autorise le maire à signer cette convention avec G-HOME.**

#### **5 -QUESTIONS DIVERSES**

- **Mise à disposition des salles communales aux associations**

Le maire expose au conseil la demande de deux associations qui souhaitent proposer des cours sur la commune et donc louer les salles communales. Le conseil soulève le problème de la gestion des salles. En effet la commune n'a pas d'agent dédié qui pourrait contrôler la fermeture et le ménage des salles. Il est donc compliqué dans ces conditions surtout avec la cantine et l'accueil périscolaire de louer les salles.

**Après concertation le conseil décide de ne pas louer les salles, 10 contre, 3 abstentions**

- **Vote sur les projets**

Le maire remet à chacun un questionnaire sur les futurs projets à entreprendre dans la commune d'ici la fin du mandat. Le questionnaire est anonyme, chacun peut donner son avis. Il est à déposer dans la boîte aux lettres afin que les secrétaires en fassent le résumé.

#### **6 - INFORMATIONS DIVERSES**

- . Compte-rendu Commissions et Délégations
- . Commission Développement Economique de la 4C
- . Enquête « Etablissement classé GAUDIN » St Etienne de Cuines
- . Courrier du Préfet/DREAL/Stockage déchets inertes
- . Situation des secrétaires de mairie
- . Courrier CDG 73 : prolongation de la convention « Prévoyance »
- . Courrier de Mr Cédric VIAL sénateur
- . Invitation à la 7ème édition de « Numérique en Commun(s) »
- . Invitation SDIS
- . Nomination de l'abbé FERRAND curé de nos paroisses
- . Miss Pays de Savoie
- . Démarches pour la Fruitière, arrêté pris et affiché le 01/08/2024

- . Contentieux lot 16 et 17
- . Devis wifi et vidéo projecteur

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance,  
Mme Cécile FOUCAULT



**Délibérations prises :**

**N°53/2024 – Décision modificative N°2 « Budget Communal »**

**N°54/2024 – Subventions aux associations et C.C.A.S**

**N°55/2024 – Convention avec la commune de ST Martin (frais salle)**

**N°56/2024 – Convention de maîtrise d'œuvre avec G-HOME pour travaux Rue de la Plaine et  
Route des Iles**

**N°57/2024 – Mise à disposition des salles communales aux associations**